



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul  
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2011  
DE 07H30 À 08H05, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE LA  
VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

**PROCES-VERBAL N° 2011/04**

Présents :

- M. Maurice ROPRAZ, Président, Préfet de la Gruyère  
M. Jean HOHL, Délégué de la Commune de Bulle, Ingénieur de Ville  
M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal  
M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué de la Commune du Pâquier, Conseiller communal  
M. Daniel TERCIER, Délégué de la Commune de Vuadens, Syndic  
M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur de la politique des agglomérations
- Mme Nadia REMY, Secrétaire, Commune de Bulle
- M. Patrick PUGIN, Représentant de la presse, Journal « La Liberté »

Excusés :

- M. Christian ROSSAT, Vice-Président et Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens  
M. Yves GRANDJEAN, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal  
Mme Sylvie MAGNE, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale  
M. Michel HORNER, Délégué, Conseiller communal de Riaz
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon  
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier  
M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service des ponts & chaussées  
M. Hans GYGAX, Service de l'environnement  
M. Simon RICHOSZ, Service des constructions et de l'aménagement  
M. Martin TINGUELY, Service des transports et de l'énergie

## ORDRE DU JOUR

---

- |   |   |
|---|---|
| 1. Salutations et contrôle des présences                    | 2 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2011 | 2 |
| 3. Examen et approbation du budget 2012                     | 3 |
| 4. Divers   | 7 |

### 1. Salutations et contrôle des présences

---

**M. le Préfet** souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à l'occasion de cette Assemblée des délégués. Il salue tout particulièrement la présence de M. Patrick PUGIN, Journaliste à « La Liberté ». Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'information, il mentionne que la convocation a été publiée dans la Feuille officielle n° 39 du 30 septembre 2011.

Délégués présents :

M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle (5 voix)

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

M. Jean-Luc ROMANENS, Conseiller communal du Pâquier (1 voix)

M. Daniel TERCIER, Syndic de Vuadens (1 voix)

M. Paul-Henri DONZALLAZ, Conseiller communal de Vuadens (1 voix)

**M. le Préfet** demande si la convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée suscitent des remarques ou des questions.

**L'Assemblée des délégués** approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2011

---

**M. le Préfet** demande si quelqu'un a des remarques à émettre par rapport au procès-verbal n° 2011/03 de la séance du 17 mai 2011.

Comme ce n'est pas le cas, **L'Assemblée des délégués** approuve à l'unanimité le procès-verbal n° 2011/03 du 17 mai 2011.

### 3. Examen et approbation du budget 2012

M. le Préfet passe la parole à M. SUDAN pour la présentation du budget 2012.

M. SUDAN a le plaisir de saluer l'ensemble des personnes présentes au nom du Comité de direction. En préambule, il précise que le budget 2012 contient une différence importante par rapport à celui de 2011 en ce qui concerne le réseau de transports publics. En effet, il informe que le Comité de direction a décidé de procéder à une extension des horaires du réseau urbain dès le changement d'horaire qui interviendra à la mi-décembre. Dès cette date, les bus de Mobul rouleront en soirée le vendredi et le samedi ainsi que pendant la journée le dimanche mais avec un horaire réduit. Cette extension du réseau est coordonnée avec la mise en fonction du RER et a été décidée avec le soutien de l'Etat de Fribourg. Il ajoute qu'une action publicitaire sera entreprise en commun avec les TPF pour promouvoir l'arrivée du RER et l'extension des horaires Mobul. Il passe ensuite la parole à Mme REMY pour la présentation du budget.

#### Budget de fonctionnement

##### *Chapitre « Administration »*

Mme REMY débute sa présentation du budget de fonctionnement par le chapitre « Administration ». Elle mentionne que pour les postes liés à l'Exécutif, aucun changement n'est à signaler par rapport au budget 2011. Elle rappelle néanmoins que les jetons de présence ont été fixés à Fr. 50.00 de l'heure pour le Président et à Fr. 40.00 de l'heure pour les membres du Comité. Mme REMY poursuit avec les postes relatifs à l'Administration générale qui restent stables par rapport au budget 2011. Le compte du « Mandat administratif » reste inchangé et se monte à Fr. 60'000.00. Ce montant comprend les tâches effectuées par les Départements communaux de la Ville de Bulle dans le cadre de la gestion de l'administration de Mobul. Le compte « Mandat du suivi du projet d'agglomération » connaît une légère augmentation par rapport à 2011 de Fr. 5'000.00. Mme REMY rappelle que ce poste comprend les honoraires des mandataires externes auxquels il est nécessaire de faire appel pour la réalisation du projet d'agglomération. De plus, un rapport rédigé par les mandataires devra être remis à la Confédération en juin 2012 pour les informer de l'évolution de la réalisation du projet d'agglomération et pour justifier le fait que Mobul ne présentera pas de dossier de projet de 2<sup>ème</sup> génération.

Compte	Fonctionnement	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>119'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>114'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100'014.55</b>	<b>0.00</b>
<b>01</b>	<b>Législatif et Exécutif</b>	<b>12'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'779.45</b>	<b>0.00</b>
<b>012</b>	<b>Exécutif (comité de direction, commissions)</b>	<b>12'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'779.45</b>	<b>0.00</b>
012.300.00	Traitements et jetons de présence	8'400.00		8'400.00		0.00	
012.303.00	Assurances sociales	600.00		600.00		0.00	
012.317.00	Frais de représentation	1'000.00		1'000.00		0.00	
012.318.00	Organe de révision	2'000.00		2'000.00		1'779.45	
<b>02</b>	<b>Administration</b>	<b>107'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>102'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>98'235.10</b>	<b>0.00</b>
<b>020</b>	<b>Administration générale</b>	<b>107'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>102'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>98'235.10</b>	<b>0.00</b>
020.310.00	Mandat administratif	60'000.00		60'000.00		59'441.40	
020.310.01	Publications et annonces	2'000.00		2'000.00		0.00	
020.310.02	Fournitures de bureau	600.00		600.00		0.00	
020.318.01	Frais de ports et de télécommunications	500.00		500.00		136.40	
020.318.02	Emoluments de chancellerie et divers	4'000.00		4'000.00		200.00	
020.318.60	Mandat du suivi du projet d'agglomération	40'000.00		35'000.00		38'457.30	
020.431.00	Emoluments administratifs		0.00		0.00		0.00

## Chapitre « Culture et Loisirs »

**Mme REMY** informe qu'un montant de Fr. 1'900.00 est budgétisé pour le poste « Frais Internet » concernant la restructuration du site Internet. En effet, le site de Mobul doit être remis à jour pour être conforme à la Loi sur l'information avec la mise en ligne des documents relatifs à l'Assemblée des délégués. De plus, cette restructuration est aussi indispensable par rapport à l'évolution de la réalisation du projet d'agglomération. En outre, pour le poste « Communication générale », un montant de Fr. 10'000.00 est prévu dans l'éventualité de la rédaction d'une deuxième édition du journal Mobul.

Compte	Fonctionnement	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>11'900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>197.00</b>	<b>0.00</b>
32	Médias	11'900.00	0.00	2'500.00	0.00	197.00	0.00
<b>320</b>	<b>Informations intercommunales - Communication</b>	<b>11'900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2'500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>197.00</b>	<b>0.00</b>
320.318.00	Frais internet	1'900.00		1'500.00		197.00	
320.318.10	Communication générale	10'000.00		1'000.00			

## Chapitre « Transports et communications »

**Mme REMY** poursuit avec le chapitre « Transports et communications ». Elle précise que c'est le chapitre où les différences par rapport au budget 2011 sont les plus marquées. Tout d'abord, un montant de Fr. 50'000.00 est budgétisé pour le poste « Entretien du réseau ». Elle indique que cette somme sera affectée à la modification des aménagements provisoires de certains arrêts de bus. En effet, Mme REMY rappelle que les arrêts de bus ont été autorisés à titre expérimental pour une durée d'une année. A l'issue de cette période, un rapport a été établi pour faire le point de la situation et ce dernier a révélé que des mesures complémentaires devaient être prises à certains endroits pour améliorer la sécurité. Les arrêts définitifs seront aménagés au fur et à mesure de la réalisation du projet d'agglomération. Le poste de la « Communication générale » se monte à Fr. 10'000.00, destinés au lancement de la ligne 3 de Planchy ainsi que pour du sponsoring de manifestations ayant lieu au sein de l'agglomération. Les Fr. 25'000.00 qui figurent au poste « Honoraires et frais d'études » représentent l'estimation des coûts de l'étude de la mise en place de la ligne 3 de Planchy pour un montant de Fr. 10'000.00 et comprennent également les honoraires d'avocat pour un montant de Fr. 15'000.00, relatif au traitement du recours déposé au Tribunal fédéral contre l'attribution du marché des bus aux TPF. L'Etat participera financièrement aux études relatives à la mise en place de la ligne de Planchy pour un montant de Fr. 5'000.00 qui est budgétisé au poste « Subventions cantonales pour les études ». Par rapport au budget 2011, le compte « Contrats de prestations » est en augmentation de Fr. 522'000.00. Mme REMY rappelle l'explication y relative donnée préalablement par M. SUDAN. L'extension des horaires le vendredi et le samedi soir ainsi que le dimanche contribue principalement à cette augmentation des charges. Mme REMY ajoute que l'Etat prend en charge le 60 % des frais d'exploitation qui représente un montant de Fr. 1'213.000.00 pour 2012 au poste des « Subventions cantonales pour l'exploitation ».

Compte	Fonctionnement	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>2'107'300.00</b>	<b>1'218'000.00</b>	<b>1'545'200.00</b>	<b>905'000.00</b>	<b>1'404'913.65</b>	<b>848'283.60</b>
65	Trafic régional	2'107'300.00	1'218'000.00	1'545'000.00	905'000.00	1'404'913.65	848'283.60
<b>650</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>2'107'300.00</b>	<b>1'218'000.00</b>	<b>1'545'000.00</b>	<b>905'000.00</b>	<b>1'404'913.65</b>	<b>848'283.60</b>
650.312.00	Eau, énergie, électricité	0.00		0.00		-39.05	
650.314.00	Entretien du réseau	50'000.00		25'000.00		0.00	
650.318.00	Communication générale	10'000.00		10'000.00		700.00	
650.318.02	Emoluments de chancellerie et divers	300.00		0.00		150.00	
650.318.10	Honoraires et frais d'études	25'000.00		10'000.00		15'296.70	
650.364.00	Contrats de prestations	2'022'000.00		1'500'000.00		1'388'806.00	
650.436.00	Participations de tiers	0.00		0.00		0.00	
650.452.00	Participations de communes non membres		0.00		0.00		0.00
650.461.10	Subventions cantonales pour les études		5'000.00		5'000.00		15'000.00
650.461.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'213'000.00		900'000.00		833'283.60
<b>69</b>	<b>Trafic, autres tâches</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>690</b>	<b>Autres tâches du trafic</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
690.318.50	Frais internet	0.00		200.00		0.00	

### Chapitre « Finances »

Mme REMY relève que les frais bancaires restent stables par rapport au budget 2011. Toutefois, il est à signaler une légère augmentation pour le poste des « Intérêts des comptes courants » qui passe de Fr. 5'000.00 à Fr. 6'000.00. Elle précise que les participations communales du budget de fonctionnement sont financées selon la clef de répartition établie dans les statuts.

Compte	Fonctionnement	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9</b>	<b>FINANCES</b>	<b>7'700.00</b>	<b>1'028'000.00</b>	<b>6'700.00</b>	<b>763'500.00</b>	<b>6'733.70</b>	<b>663'575.30</b>
94	Gérance de la fortune et des dettes	7'700.00	1'028'000.00	6'700.00	763'500.00	6'733.70	663'575.30
<b>940</b>	<b>Intérêts et amortissements</b>	<b>7'700.00</b>	<b>100.00</b>	<b>6'700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>6'733.70</b>	<b>61.45</b>
940.318.00	Frais de banques	200.00		200.00		173.45	
940.318.80	Frais de gestion	1'500.00		1'500.00		0.00	
940.321.00	Intérêts des comptes courants	6'000.00		5'000.00		6'560.25	
940.420.00	Intérêts des capitaux		100.00		0.00		61.45
<b>941</b>	<b>Participations des communes</b>	<b>0.00</b>	<b>1'027'900.00</b>	<b>0.00</b>	<b>763'500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>663'513.85</b>
941.452.01	Participation de la commune de Bulle - administration		111'600.00		98'504.29		79'277.40
941.452.02	Participation de la commune de Morlon - administration		2'880.00		2'764.75		2'535.35
941.452.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		5'050.00		4'670.55		3'848.10
941.452.04	Participation de la commune de Riaz - administration		10'510.00		9'610.60		7'676.20
941.452.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		8'560.00		7'749.82		6'874.50
941.452.11	Participation de la commune de Bulle - transports		743'130.00		531'591.83		463'428.80
941.452.12	Participation de la commune de Morlon - transports		19'160.00		14'920.33		14'814.85
941.452.13	Participation de la commune du Pâquier - transports		0.00		0.00		0.00
941.452.14	Participation de la commune de Riaz - transports		70'010.00		51'864.91		44'838.85
941.452.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		57'000.00		41'822.93		40'219.80

Mme REMY termine la présentation du budget de fonctionnement en présentant les totaux de fonctionnement qui se montent à Fr. 2'246'000.00. Elle s'enquiert de savoir si des personnes ont des questions ou des remarques par rapport au budget de fonctionnement.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Préfet propose de poursuivre directement avec la présentation du budget des investissements.

## Budget des investissements

### Chapitre « Transports et communications »

**Mme REMY** débute sa présentation du budget des investissements avec la partie relative aux « Routes communales et génie civil ». En préambule, elle informe que l'ensemble des mesures du projet d'agglomération prévues dans le budget 2011 n'ont pas été réalisées. En effet, certaines de ces mesures sont en cours de réalisation comme le réaménagement du Centre de La Tour-de-Trême, alors que d'autres n'ont même pas débuté en fonction de l'avancement des procédures d'approbation des projets ou des oppositions qui ont dû être traitées. La plupart des montants y relatifs a donc été reportée sur le budget 2012. En 2012, des travaux liés au projet d'agglomération seront entrepris sur les territoires des Communes de Bulle, Le Pâquier et Riaz. Mme REMY rappelle que tout comme pour le budget 2011, aucune participation à Mobul qui ne serait pas en proportion des investissements consentis ne sera facturée aux communes membres. Ces participations seront facturées aux communes membres à l'issue de la réalisation des mesures du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération. Par ailleurs, Mme REMY relève que comme les mesures qui seront en partie réalisées en 2012 ne sont pas directement soutenues par la Confédération, Mobul versera uniquement dans une première phase une partie de l'ensemble des subventions demandées par les communes membres, afin de ne pas mettre de dettes supplémentaires à la charge de Mobul. Mme REMY précise également qu'une convention a été signée entre l'Etat et Mobul, relative aux implications financières du projet d'agglomération pour les deux parties. Le Canton prendra à sa charge le coût des travaux lui incombant au titre des routes cantonales.

Compte	Investissements	Budget 2012		Budget 2011	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>647'757.00</b>	<b>722'790.00</b>	<b>1'206'405.20</b>	<b>1'296'750.00</b>
<b>62</b>	<b>Routes communales et génie civil</b>	<b>647'757.00</b>	<b>648'000.00</b>	<b>1'206'405.20</b>	<b>1'209'250.00</b>
<b>620</b>	<b>Routes communales et génie civil</b>	<b>647'757.00</b>	<b>648'000.00</b>	<b>1'206'405.20</b>	<b>1'209'250.00</b>
620.501.01	Bulle - M2 (a) - Route de l'Intyamou - Subvention Mobul (20%)	0.00	0.00		
620.501.02	Bulle - M2 (b) - Rue de l'Ancien-Corté - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.12	Bulle - M16 (e) - Réaménagement arrêt "Centre Commercial" - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.26	Bulle - M24 (e) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.27	Morlon - M12 - Compléments d'aménagement traversée de Morlon - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.31	Le Pâquier - M13 (b) - Réaménagement liaisons entre village et route cantonale - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.34	Le Pâquier - M24 (a) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.35	Riaz - M10 (a) - Réaménagement traversée et centre village de Riaz - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.39	Riaz - M20 (d) - Création liaison entre Riaz et Route de Morlon - Subvention Mobul (20 %)	0.00	0.00		
620.501.40	Riaz - M24 (c) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention Mobul 20 %	0.00	0.00		
620.570.01	Bulle - M2 (a) - Route de l'Intyamou - Subvention fédérale redistribuée	124'317.00		180'780.00	
620.570.02	Bulle - M2 (b) - Rue de l'Ancien-Corté - Subvention fédérale redistribuée	222'462.00		344'687.20	
620.570.12	Bulle - M16 (e) - Réaménagement arrêt "Centre Commercial" - Subvention fédérale redistribuée	22'537.00		12'052.00	
620.570.26	Bulle - M24 (e) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention fédérale redistribuée	16'721.00		18'078.00	
620.570.27	Morlon - M12 - Compléments d'aménagement traversée de Morlon - Subvention fédérale redistribuée	0.00		72'312.00	
620.570.31	Le Pâquier - M13 (b) - Réaménagement liaisons entre village et route cantonale - Subvention fédérale redistribuée	111'231.00		120'520.00	
620.570.34	Le Pâquier - M24 (a) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention fédérale redistribuée	6'543.00		0.00	
620.570.35	Riaz - M10 (a) - Réaménagement traversée et centre village de Riaz - Subvention fédérale redistribuée	66'884.00		457'976.00	
620.570.39	Riaz - M20 (d) - Création liaison entre Riaz et Route de Morlon - Subvention fédérale redistribuée	66'884.00		0.00	
620.570.40	Riaz - M24 (c) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention fédérale redistribuée	10'178.00		0.00	
620.622.01	Participation de la commune de Bulle		0.00		0.00
620.622.02	Participation de la commune de Morlon		0.00		0.00
620.622.03	Participation de la commune du Pâquier		0.00		0.00
620.622.04	Participation de la commune de Riaz		0.00		0.00
620.622.05	Participation de la commune de Vuadens		0.00		0.00
620.670.01	Bulle - M2 (a) - Route de l'Intyamou - Subvention fédérale à redistribuer		0.00		0.00
620.670.02	Bulle - M2 (b) - Rue de l'Ancien-Corté - Subvention fédérale à redistribuer		350'000.00		500'500.00
620.670.12	Bulle - M16 (e) - Réaménagement arrêt "Centre Commercial" - Subvention fédérale à redistribuer		35'000.00		17'500.00
620.670.26	Bulle - M24 (e) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention fédérale à redistribuer		26'000.00		26'250.00
620.670.27	Morlon - M12 - Compléments d'aménagement traversée de Morlon - Subvention fédérale à redistribuer		0.00		0.00
620.670.31	Le Pâquier - M13 (b) - Réaménagement liaisons entre village et route cantonale - Subvention fédérale à redistribuer		0.00		0.00
620.670.34	Le Pâquier - M24 (a) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention fédérale à redistribuer		11'000.00		0.00
620.670.35	Riaz - M10 (a) - Réaménagement traversée et centre village de Riaz - Subvention fédérale à redistribuer		105'000.00		665'000.00
620.670.39	Riaz - M20 (d) - Création liaison entre Riaz et Route de Morlon - Subvention fédérale à redistribuer		105'000.00		0.00
620.570.40	Riaz - M24 (c) - Stationnement deux-roues interfaces et lieux publics - Subvention fédérale à redistribuer		16'000.00		0.00

**Mme REMY** poursuit sa présentation du budget des investissements avec les comptes liés au « Trafic d'agglomération ». En ce qui concerne les participations des communes membres, elle mentionne qu'il s'agit des amortissements des frais investis en 2009 pour les aménagements provisoires des arrêts de bus. Elle rappelle qu'au printemps 2010, l'Assemblée des délégués avait décidé d'amortir ces installations sur une durée de quatre ans au lieu des trois ans prévus initialement en raison du dépassement des coûts. Malheureusement, les montants nécessaires

n'ont pas été inscrits au budget 2011. Afin de ne pas charger les budgets des communes membres, le Comité de direction propose de prolonger la durée de l'amortissement de la dette sur cinq ans au lieu de quatre ans. De ce fait, les amortissements de la dette pour les aménagements provisoires des arrêts de bus se montent à Fr. 74'790.00 pour 2012 et le solde sera budgété en 2013.

Compte	Investissements	Budget 2012		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
65	Trafic régional	0.00	74'790.00	0.00	87'500.00	104'797.60	124'665.80
650	Trafic d'agglomération	0.00	74'790.00	0.00	87'500.00	104'797.60	124'665.80
650.501.01	Travaux sur le réseau	0.00		0.00		104'797.60	
650.611.00	Participations de tiers		0.00		0.00		0.00
650.622.01	Participation de la commune de Bulle		62'500.00		72'655.86		102'559.00
650.622.02	Participation de la commune de Morlon		1'610.00		2'039.25		3'282.20
650.622.03	Participation de la commune du Pâquier		0.00		0.00		0.00
650.622.04	Participation de la commune de Riaz		5'890.00		7'088.69		9'928.40
650.622.05	Participation de la commune de Vuadens		4'790.00		5'716.19		8'896.20
650.660.00	Subventions fédérales		0.00		0.00		0.00
650.661.00	Subventions cantonales		0.00		0.00		0.00

**M. le Préfet** remercie Mme REMY pour la présentation du budget 2012 et s'enquiert de savoir si des personnes ont des questions ou des remarques par rapport à ce budget. Comme cela n'est pas le cas, il procède au vote.

**L'Assemblée des délégués** approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement et des investissements 2012.

#### 4. Divers

##### Evolution du projet d'agglomération et du réseau urbain de transports publics

**M. SUDAN** relève que Mobul doit remettre un rapport à la Confédération en juin 2012 pour la renseigner sur l'évolution de la réalisation du projet d'agglomération. La première mesure du projet d'agglomération est en cours de réalisation. Il s'agit du réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté à La Tour-de-Trême. Cette mesure a pris du retard dans sa réalisation en fonction des oppositions qui ont dû être traitées. En 2012, d'autres mesures seront réalisées dans les autres communes membres. Le programme prévu dans le projet d'agglomération est plus ou moins respecté. Par ailleurs, Mobul devra également justifier dans le rapport qui sera remis à la Confédération pourquoi elle ne désire pas déposer un projet de 2<sup>ème</sup> génération. M. SUDAN s'en explique en mentionnant qu'il n'y a pas à ce jour de projets concrets à présenter à la Confédération, d'autant plus que les mesures du 1<sup>er</sup> projet ne sont pas encore réalisées. D'autre part, avec l'arrivée du RER, il sera nécessaire de faire des réflexions sur l'optimisation du réseau urbain de transports publics. M. SUDAN rappelle que le Comité de direction travaille actuellement sur l'étude de la troisième ligne de Planchy qui devrait entrer en fonction en principe en décembre 2012. De plus, il mentionne qu'une étude a également été entreprise pour connaître le coût qu'entraînerait l'augmentation des cadences au quart d'heure. Il en ressort qu'un coût supplémentaire d'environ Fr. 1'200'000.00 serait nécessaire pour la mise en place de cette offre, sans compter l'extension des horaires pour 2012. M. SUDAN précise que l'augmentation des cadences devra certainement être projetée pour l'avenir mais que les réflexions à ce sujet doivent encore être affinées et examinées plus en détail et qu'il sera nécessaire d'attendre les premières analyses suite à la mise en fonction du RER.

**M. le Préfet** s'enquiert de savoir si Mobul possède déjà une évolution des statistiques de fréquentation du réseau urbain.

**M. HOHL** répond par l'affirmative. Les TPF ont déjà transmis ces données à Mobul pour la première année d'exploitation. Il en ressort que Mobul atteint plus ou moins les valeurs demandées par la Loi cantonale sur les transports.

**M. SUDAN** relève que Mobul atteint donc les normes légales justifiant la prise en charge de 60 % du coût d'exploitation par le Canton.

**M. CANTIN** précise que pour les trois premières années d'exploitation, des dispositions légales permettent que les valeurs requises ne soient pas atteintes.

**M. le Préfet** s'enquiert de savoir si l'Etat a d'autres remarques à formuler ou d'informations à donner.

**M. CANTIN** rappelle que le Conseil d'Etat avait approuvé ce printemps le plan directeur d'agglomération avec un certain nombre de conditions qui devaient être remplies jusqu'au 03 novembre 2011. Les modifications requises sont en cours de réalisation et Mobul devrait pouvoir respecter le délai qui avait été fixé.

**M. le Préfet** demande qu'on lui rappelle sur quelle période le projet de 1<sup>ère</sup> génération doit être réalisé.

**M. HOHL** répond que le projet de 1<sup>ère</sup> génération concerne les années 2011-2014 et celui de 2<sup>ème</sup> génération s'étendra entre 2015 et 2018.

**M. SUDAN** mentionne que le Comité de direction examinera ensuite l'opportunité de rédiger un projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération. Il devra s'en inquiéter dès 2014 pour déterminer si des besoins existent et si des mesures doivent encore être prises pour améliorer la qualité de vie.

**M. CANTIN** relève que Mobul devra se préoccuper de cette problématique relativement tôt en débutant ces réflexions déjà dans le courant de 2012 ou au plus tard en 2013, étant donné la complexité qu'entraîne la rédaction d'un projet d'agglomération.

**L'Assemblée des délégués prend note de ces informations.**

#### Modification des statuts – clef de répartition

**Mme REMY** rappelle que les statuts doivent être modifiés suite à la modification de la Loi sur la péréquation financière. Ce point avait été laissé en suspens dans l'attente du résultat des discussions du Groupe de travail qui a été mis sur pied pour trouver de nouvelles clefs de répartition pour les grandes Associations régionales telles que l'ARG ou le CO.

**M. le Préfet** répond que l'objectif au niveau régional est de pouvoir présenter la ou les nouvelles clefs de répartition lors des Assemblées des délégués du printemps 2012. Dès lors, il propose que Mobul patiente encore quelque peu.

**M. SUDAN** s'enquiert de savoir quel est le délai pour la mise en conformité des statuts.

**M. le Préfet** répond que les statuts doivent être modifiés au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il rappelle que les statuts doivent être approuvés par le Comité de direction, puis par l'Assemblée

des délégués, le Conseil général ou les Assemblées communales et enfin par le Conseil d'Etat. Dès lors, Mobul devrait approuver la modification de ses statuts en automne 2012.

**L'Assemblée des délégués prend note de ces informations.**

#### Commune de Vuadens – Travaux sur la route cantonale

**M. TERCIER** informe que le Canton est actuellement en train de refaire le tapis de la route cantonale depuis l'Arsenal de Bulle jusqu'à l'entreprise ETTER à Vuadens. Il fait part d'un problème existant avec l'arrêt provisoire du Dally. La mise en place de cet aménagement a supprimé la présélection qui permettait d'accéder à l'Arsenal de Vuadens, qui a été racheté récemment par l'entreprise ETTER. Dès lors, la Commune de Vuadens est en discussion avec le Canton pour réaménager cette présélection. De ce fait, l'arrêt de bus du Dally pourrait être éventuellement déplacé.

**M. HOHL** s'enquiert de savoir si la Commune de Vuadens a bien indiqué au Canton que ce n'est pas parce que ce dernier a décidé de refaire le tapis maintenant que l'Etat sera dispensé de participer aux travaux prévus dans le cadre de la réfection de la traversée de Vuadens sur la route cantonale.

**M. TERCIER** le confirme.

**L'Assemblée des délégués prend note de ces informations.**

#### Remerciements

**M. le Préfet** relève que comme son mandat de Préfet s'achève prochainement, il s'agit certainement de la dernière Assemblée des délégués de Mobul qu'il préside. C'est pourquoi il désire profiter de cette occasion pour adresser ses remerciements pour l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec Mobul. Ce projet d'agglomération est important pour toute la région tant au niveau du district que du canton. C'est avec plaisir qu'il relève la belle solidarité entre les Communes membres qui a permis de déposer un projet d'agglomération accepté par la Confédération, bien qu'il ait été rédigé dans l'urgence. Il mentionne qu'il a apprécié à sa juste valeur le soutien de l'Etat de Fribourg pour le suivi de la réalisation de ce projet qui permettra d'améliorer la qualité de vie de toute la région en termes de mobilité et d'aménagement du territoire. M. le Préfet souhaite donc que les travaux futurs de Mobul soient couronnés de succès car il est certain qu'ils sont porteurs d'avenir pour la région. Il remercie Mobul pour la confiance qu'elle lui a témoignée durant la période où il a présidé l'Assemblée des délégués.

**M. SUDAN** tient au nom du Comité de direction et des communes membres à remercier sincèrement M. le Préfet qui a toujours soutenu le projet d'agglomération de Mobul, même dans les moments où Mobul a rencontré certaines difficultés. Il le remercie pour son esprit constructif et lui souhaite également ses meilleurs vœux pour son avenir politique.

**L'Assemblée des délégués** remercie M. le Préfet par applaudissements.

**M. le Préfet** lève la séance à 08h05.

Bulle, le 03 novembre 2011.

La Secrétaire  
Nadia REMY

Le Président  
Maurice ROPRAZ, Préfet

**Distribution :**

- M. Maurice ROPRAZ, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Christian ROSSAT, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Conseiller communal de Vuadens
  
- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. François CHARRIERE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
  
- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Michel HORNER, Délégué, Conseiller communal de Riaz
- M. Daniel TERCIER, Délégué, Syndic de Vuadens
- M. Paul-Henri DONZALLAZ, Délégué, Conseiller communal de Vuadens
  
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
  
- M. Grégoire CANTIN, DAEC, Coordinateur de la politique des agglomérations
- Mme Jasmine MONTEL-CAMBOU, Service des ponts & chaussées
- M. Simon RICHOSZ, Service des constructions et de l'aménagement
- M. Martin TINGUELY, Service des transports et de l'énergie
- M. Hans GYGAX, Service de l'environnement
  
- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens